

Index AI : PRE01/041/2012
26 January 2012

Bahreïn. Le recours au gaz lacrymogène contre les manifestants se fait de plus en plus meurtrier

Les autorités bahreïtites doivent enquêter sur la douzaine de décès provoqués par un recours inconsidéré au gaz lacrymogène par les forces de sécurité, a déclaré Amnesty International après qu'une nouvelle personne ait été grièvement blessée par une grenade lacrymogène à Manama cette semaine.

Mardi 24 janvier, Mohammad al Muwali, 20 ans, a été gravement blessé puis hospitalisé après avoir été touché à la tête par une grenade lacrymogène lancée par des policiers antiémeutes réagissant à une manifestation contre le gouvernement dans le quartier de Karrana, dans la capitale.

Un groupe bahreïnite de défense des droits humains a signalé qu'au moins 13 décès étaient imputables à l'utilisation de gaz lacrymogène par les forces de sécurité contre des manifestants pacifiques, ainsi qu'au domicile de plusieurs personnes, depuis février 2011, et que ce type d'homicide s'était fait plus fréquent ces derniers mois.

« L'augmentation du nombre de victimes et les témoignages recueillis donnent à penser que les forces de sécurité bahreïtites utilisent le gaz lacrymogène de manière inconsidérée, notamment à l'intérieur de logements et dans d'autres espaces réduits », a déploré Hassiba Hadj Sahraoui, directrice adjointe du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International.

« Les autorités bahreïtites doivent enquêter et rendre des comptes face aux allégations selon lesquelles une douzaine de décès sont dus à l'utilisation de gaz lacrymogène. Il faut donner aux forces de sécurité des consignes sur le recours au gaz lacrymogène qui soient conformes aux normes internationales relatives au maintien de l'ordre. »

Le gaz lacrymogène est employé comme agent antiémeutes par les organes chargés de l'application des lois dans de nombreux pays, afin de disperser les rassemblements violents représentant une menace à l'ordre public.

Toutefois, l'emploi inconsidéré de ce gaz, notamment dans des espaces réduits ou contre des manifestants non armés faisant simplement l'exercice de leur droit à la liberté d'expression et de réunion, peut constituer une violation des droits humains.

Amnesty International demande aux autorités bahreïtites de rendre publiques les consignes adressées aux forces de sécurité assurant le maintien de l'ordre lors des manifestations.

Des témoins ont déclaré à Amnesty International que les forces de sécurité bahreïtites lancent intentionnellement des grenades lacrymogènes à l'intérieur de logements privés, avec, souvent, de terribles conséquences pour les personnes se trouvant à l'intérieur.

Fatima Khudair, avocate bahreïnite, a décrit comment des policiers antiémeutes ont utilisé des grenades

lacrymogènes après être arrivés chez elle, dans le village de Sitra, au sud de la capitale, le 5 janvier.

Elle a déclaré qu'une douzaine de femmes et d'enfants se trouvaient à son domicile lorsque environ 30 policiers ont fait irruption sur place et ont commencé à les frapper.

Fatima Khudair a expliqué qu'un des policiers a lancé une grenade lacrymogène dans une pièce de la maison, puis cinq autres dans une cour adjacente.

Le gaz lacrymogène a gravement atteint Maryam Issam Ghanem, la fille de l'avocate, âgée de sept ans, qui est asthmatique. Sa condition n'est toujours pas stable.

Zaynab Ali Ghanim, belle-sœur de Fatima Khudair, a elle aussi été hospitalisée pour une inflammation oculaire causée par le gaz lacrymogène, parmi d'autres blessures infligées par les policiers.

Des militants en faveur des droits humains et des informations récemment relayées par les médias ont fait état de plusieurs décès résultant de l'emploi, par les forces de sécurité bahreïnes, de gaz lacrymogène à l'intérieur de logements.

Salma Mohsin Abbas, 81 ans, est morte après qu'un membre des forces de sécurité eut lancé une grenade lacrymogène à l'intérieur de son domicile dans le village de Barbar, le 13 janvier. D'après son fils, la grenade a été tirée à travers la porte ouverte de la maison, après que les forces de sécurité aient dispersé une manifestation dans le village.

Vendredi 20 janvier, Yaseen AlAsfoor, 14 ans, est mort trois semaines après avoir été hospitalisé ; les forces de sécurité avaient tiré trois grenades lacrymogènes contre son domicile dans le village de Maameer, au sud de Manama. Il était asthmatique et a été transféré à l'unité de soins intensifs du complexe médical Salmaniya de Manama ; une défaillance pulmonaire a eu raison de lui.

Sayyed Hashem Saeed, 15 ans, a été tué lorsqu'une grenade lacrymogène tirée depuis une faible distance l'a touché, alors que les forces de sécurité réagissait à une action de protestation à Sitra, au sud de Manama, le 31 décembre 2011. Les forces de sécurité ont plus tard utilisé du gaz lacrymogène à l'enterrement de l'adolescent afin de disperser les personnes portant son deuil.

Amnesty International a demandé aux autorités américaines de suspendre les transferts de gaz lacrymogène et d'autres équipements antiémeutes destinés aux autorités bahreïnes. Des grenades lacrymogènes et des matraques de fabrication américaine ont été retrouvées après le raid mené le 17 février 2011 par la police antiémeutes contre des actions de protestation pacifiques se déroulant à l'ancien rond-point de la Perle, à Manama.

Face à l'émotion suscitée par les atteintes aux droits humains sur place, les États-Unis ont suspendu l'envoi d'une cargaison d'armes à destination de Bahreïn en octobre 2011.

Parallèlement, le gouvernement brésilien aurait ouvert une enquête sur des allégations selon lesquelles des entreprises brésiliennes vendaient du gaz lacrymogène au gouvernement bahreïnite.

Amnesty International demande par ailleurs que le gaz lacrymogène et autres armements, munitions et équipements utilisés dans le cadre d'opérations de maintien de l'ordre soient inclus parmi les armes classiques dont le commerce doit être régulé par le traité international sur le commerce des armes qui sera négocié cette année.